



Erreur de délivrance de médicaments

Par **anlor3**, le **14/05/2010 à 20:48**

Bonjour,

une pharmacie m'a délivrée sur ordonnance 2 boîtes de "cétirizine" médicament anti-histaminique que j'ai l'habitude de prendre (un comprimé par jour selon intensité des allergies) il s'est avéré que dans l'une d'elle un blister autre était glissé dans la boîte, c'était des comprimés "stilnox" (somnifère-hypnotique), c'est à dire qu'à la place de prendre mes anti-histaminiques j'ai ingurgité des somnifères pendant 8 jours. certaines fois en me couchant donc je ne me suis pas rendu compte des effets mais d'autre fois au réveil, j'avais alors des vertiges importants et autres symptômes physiques et psychologiques anormaux pour mon état de santé satisfaisant.

quand j'ai finalement fait le lien par moi-même de cette prise involontaire de somnifères, j'ai contacté la pharmacie qui a elle-même contactée les laboratoires, les laboratoires ne sont pas en cause car les plaquettes ne viennent pas du même labo. la pharmacienne a plus ou moins avoué que l'erreur c'est produite au sein de la pharmacie.

cet incident a eu lieu à une période importante de ma carrière professionnelle car je passais un concours qui a lieu qu'une fois par an et que je prépare depuis 2 ans dont les modalités de sélection changent à la prochaine session.

j'ai fait de sérieux malaises la veille de ma première épreuve, et le matin même de ma deuxième épreuve. un état dont je ne me souviens plus mais mon amie était très inquiète et prête à appeler le SAMU mais connaissant l'enjeu qu'avait pour moi ce concours n'a pas franchi le pas (car cela signifiait de ne pas aller aux épreuves)

les préjudices sont à l'heure actuelle difficile à évaluer car je n'ai pas les résultats des écrits du concours mais l'échec serait vivement relié à cette prise de somnifères !

[fluo]

que dois je faire ? quelle procédure ? qu'est ce que cela pourrait causer comme dommage à la pharmacienne ? et quel intérêt pour moi de m'investir dans des procédures ?[/fluo]